

## Activités possibles à partir du 2 juin dans les conditions ci-dessous :

- **Par groupe maximal de 10 personnes animateur inclus** : Randonnée aux différents niveaux, randonnée alpine et Marche Nordique
- **Avec inscription préalable obligatoire** auprès de l'animateur en précisant si l'on accepte d'être chauffeur et de prendre un participant en covoiturage ou non avant la date indiquée par l'animateur.

## Règles applicables à tous participants

### - Engagement sanitaire

Par son inscription et sa participation à une sortie le randonneur s'engage à :

- ne présenter aucun symptôme de maladie,
- ne pas avoir été ou être en contact avec des malades COVID-19 dans les 14 jours précédents,
- ne pas être infecté par la COVID-19 ou en être guéri (dans ce cas, certificat médical obligatoire de non contagiosité et d'aptitude à la pratique des activités de randonnée ou marche nordique à fournir),
- être dans une forme physique adaptée à la sortie

### - Gestes barrières

Les règles suivantes sont obligatoires dès l'arrivée au point de départ de la sortie et la séparation du groupe en fin de sortie :

- Pour la randonnée : distanciation à plus de 2m (bâton à bout de bras),
- Pour la marche nordique distance de 5m minimum pendant la marche, 2m avant et après (échauffements, étirements),
- Pendant les pique-niques conserver des distances de 2m et aucune distribution de nourriture ou autre entre participants,
- Port du masque fortement conseillé avant et après la randonnée ou marche effective, déconseillé par la fédération pendant la marche (prévoir au moins deux masques)
- Obligation d'utiliser son propre matériel sans aucun contact avec celui des autres participants
- Aucun prêt ou échange de matériel entre participants.

### - Covoiturage pour les conducteurs qui le souhaitent :

- **limité à deux participants** ne faisant pas domicile commun par voiture avec port du masque obligatoire et position en quinconce (passager à l'arrière droit obligatoirement). Plusieurs participants d'un même domicile peuvent covoiturer mais sans prendre de participant extérieur. Le maintien d'une circulation d'air est recommandé.
- Le coût du covoiturage est pour chaque véhicule ramené à 0,25 €/km + péages soit pour l'unique covoituré 0,125€/km + 0,5xpéages
- Le matériel du participant covoituré (sac à dos, chaussures, bâtons ...) devra être obligatoirement placé par le participant dans un sac plastique (sac poubelle de 100 ou 130l) remis non déplié par le chauffeur pour éviter toute contamination contact. Un nettoyage des mains au gel hydroalcoolique sera effectué avec soin après manipulation

- **Kit sanitaire**

Chaque participant doit avoir dans le sac en plus du matériel habituel et de sa trousse de secours individuelle : 1 masque de rechange, gel hydroalcoolique, 2 sacs poubelle dont 1 pour masque utilisé, des lingettes désinfectantes antivirales en cas de contact accidentel. Les conducteurs acceptant le covoiturage devront avoir un sac jetable de 100 à 130l plié à mettre à disposition du covoituré

- **Alerte sanitaire après une sortie**

Les participants sont fortement incités à informer au plus vite le club pendant une période de 20 jours après l'activité de tout état pathologique de suspicion de COVID-19 pour alerter les autres membres du groupe en liaison et permettre l'information des autorités sanitaires.